



**Conseil économique  
et social**

Distr.  
GÉNÉRALE

ECE/CES/2007/2  
2 avril 2007

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

---

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMMISSION DE STATISTIQUE

CONFÉRENCE DES STATISTICIENS EUROPÉENS

Cinquante-cinquième réunion plénière  
Genève, 11-13 juin 2007  
Point 9 de l'ordre du jour provisoire

**ÉLECTION DU BUREAU DE LA CONFÉRENCE  
POUR 2007/2008 ET 2008/2009**

Note du secrétariat

1. Le mandat en cours de tous les membres du Bureau de la Conférence des statisticiens européens vient à expiration le 13 juin 2007, à l'issue de la réunion plénière. Les participants à la réunion plénière de 2007 éliront donc un président et des vice-présidents pour un mandat de deux ans allant de juin 2007 à juin 2009.
2. Les règles régissant l'élection du Bureau sont celles qui ont été adoptées par la Conférence à sa réunion plénière de 1991 et entérinées à nouveau avec des modifications mineures en 2005. Elles figurent en annexe au document CES/2005/2.
3. Comme il est stipulé à l'alinéa i) du paragraphe 11 du règlement relatif aux travaux de la Conférence et de son Bureau (voir l'annexe du document CES/2005/2), «Tout membre de la Conférence peut être élu membre du Bureau de la Conférence». Le paragraphe 3 du règlement (section «Participation») dispose que «Le chef du service de statistique de tout pays membre de l'ONU participant régulièrement aux travaux de la Commission économique pour l'Europe de l'ONU peut être membre de la Conférence.».
4. Un chef du service de statistique d'un pays extérieur à la région de la CEE peut donc être membre de la Conférence et être élu au Bureau de celle-ci. Selon l'alinéa ii) du paragraphe 11 du règlement, le Bureau se compose de huit membres au maximum, dont six sont originaires de pays de la région de la CEE, l'un des sièges restants ou les deux étant réservés à des candidats éventuels de pays faisant partie d'autres régions.

5. Le Bureau comprend actuellement les personnes suivantes, élues à la réunion plénière de 2005 ou cooptées en 2006-2007 pour remplacer les membres du Bureau qui, ayant quitté leur poste de chef, ne pouvaient plus être membres du Bureau:

Présidente: M<sup>me</sup> Katherine Wallman (États-Unis), deuxième mandat en tant que Présidente, troisième mandat en tant que membre du Bureau

Vice-Présidents: M<sup>me</sup> Heli Jeskanen-Sundström (Finlande), premier mandat  
M. Luigi Biggeri (Italie), deuxième mandat  
M<sup>me</sup> Aija Zigure (Lettonie), premier mandat  
(depuis octobre 2006, a remplacé M<sup>me</sup> Milva Ekonomi)  
M. Vladimir Sokolin (Fédération de Russie), troisième mandat  
M<sup>me</sup> Irena Krizman (Slovénie), deuxième mandat  
M. Eduardo Pereira Nunes (Brésil), premier mandat  
(depuis février 2007, a remplacé M. Dennis Trewin)

6. Selon l'alinéa iv) du paragraphe 13 du règlement, «les membres peuvent être élus à quatre bureaux successifs» et «tout ancien membre du Bureau peut être élu à nouveau après une interruption d'au moins deux ans». La Présidente actuelle et les six Vice-Présidents dont le mandat arrive à terme en juin 2007, ainsi que tous les membres de la Conférence ayant précédemment assumé les fonctions de président ou de vice-président peuvent être élus à nouveau.

7. D'après l'alinéa iii) du paragraphe 14, «un président est rééligible une fois. Tout ancien président peut être élu à nouveau après une interruption d'au moins deux ans.». La Présidente actuelle a été réélue en 2005 et ne peut donc être élue pour un troisième mandat (mais elle peut être élue membre du Bureau).

8. Il n'y a pas de procédure officielle de présentation de candidatures au Bureau. L'alinéa i) du paragraphe 13 prévoit que l'élection du Bureau est organisée par «le plus ancien Président sortant de la Conférence qui participe à la réunion plénière lors de laquelle se tient l'élection». M. Ivan Fellegi, Statisticien en chef du Canada, est le plus ancien Président sortant de la Conférence qui soit actuellement chef d'un service national de statistique et c'est donc lui qui organisera l'élection du Bureau.

9. Le Bureau de la Conférence tient généralement deux réunions par an, d'une durée de deux jours chacune, en février et en octobre. D'autres réunions du Bureau peuvent aussi se tenir en marge de la réunion plénière annuelle (al. i) et ii) du paragraphe 10). La documentation destinée à ces réunions a un caractère officieux et n'est établie qu'en anglais. Lorsque les membres du Bureau ont besoin de services d'interprétation durant leurs réunions, le secrétariat s'efforce de fournir ces services dans le cas où les réunions ont lieu à Genève; par contre, il ne peut fournir de tels services si les réunions ont lieu ailleurs.

-----